



axis
Risque



axis
alternatives

Le monde réglementaire face à la crise de Covid-19

Une crise sans précédent

La pandémie de Covid-19 que nous traversons a plongé en l'espace de quelques semaines près de la moitié de la population mondiale dans un état de confinement, paralysant ainsi des pans entiers de nos économies. Si la situation sanitaire semble s'améliorer dans plusieurs pays, de nombreux experts anticipent des répercussions profondes sur notre façon de produire et consommer et évoquent une crise sans précédent :

"Il ne s'agit pas d'une crise comme celles que nous avons pu vivre jusqu'à présent. Les crises passées étaient liées à un choc de demande alors qu'aujourd'hui il est nécessaire d'arrêter la production, c'est unique dans l'Histoire. La crise économique que nous vivons actuellement n'est pas le produit de dysfonctionnements fondamentaux, elle est le produit de la nécessité de s'arrêter à cause de la situation sanitaire."

Esther DUFLO, prix Nobel d'économie

L'agitation des marchés financiers est souvent le signe avant-coureur de la magnitude des crises à venir. Les décrochages spectaculaires et les volatilités record enregistrés depuis quelques semaines sur de nombreux actifs financiers laissent ainsi craindre aux analystes une période de récession durable aux conséquences au moins aussi marquées que la crise des subprimes de 2008. A l'époque, la mauvaise qualité du bilan de certains acteurs financiers avait été le détonateur d'une crise de liquidité et de crédit généralisée à l'ensemble de l'économie, poussant le Comité de Bale à revoir en profondeur les règles prudentielles sur la solvabilité des banques et leurs réserves de liquidité. Cette fois-ci, c'est la paralysie de l'économie réelle qui pourrait enrayer l'appareil financier et risque et l'industrie et d'aucuns espèrent l'intervention des autorités de tutelle pour éviter la contagion.

Priorité à la continuité d'activité

Face à cette situation inédite, les banques doivent relever un triple défi :

- Absorber à court terme l'hyper-volatilité des marchés par une gestion rapprochée des risques
- Prévenir les effets de la crise sur la solvabilité de leurs contreparties
- Poursuivre leurs programmes de transformation malgré le confinement de majorité des collaborateurs

Sur ce dernier point, régulateurs et superviseurs semblent enclins à assouplir certaines échéances réglementaires pour permettre aux institutions financières de se concentrer à court et moyen terme sur la gestion de la crise actuelle :

"Il est essentiel que les banques et les régulateurs soient dans la capacité d'allouer l'ensemble de leurs ressources pour répondre aux problématiques soulevées par l'épidémie de Covid-19. Elles devront continuer à fournir à l'économie réelle les services essentiels et s'assurer que le système bancaire reste financièrement et opérationnellement résilient."

François VILLEROY de GALHAU, Gouverneur de la Banque de France

Ainsi, à l'échelon européen, l'EBA a annoncé la suspension ou le report des exercices de collectes ou autres consultations en cours, typiquement le QIS14 ou bien l'exercice biennuel de Stress Tests, afin de faciliter la continuité d'activité des établissements financiers sous sa juridiction.

Plus généralement, le Comité de Bâle a annoncé le 27 Mars 2020 le report d'un an, au 1er Janvier 2023, de l'entrée en vigueur de la finalisation des standards Bâle 3, qui incluent notamment la refonte des exigences Pilier 1 au titre du risque de marché (FRTB et FRTB-CVA) ainsi que l'emblématique "output floor" visant à contraindre l'usage des modèles internes. Même si ce report a rapidement été acté dans de nombreuses juridictions, l'impact au niveau européen est peu probable car la transposition définitive en CRR3 des accords internationaux n'était selon les experts de toute façon pas anticipée avant 2023 / 2024 pour laisser au Conseil, au Parlement et à la Commission suffisamment de temps pour le trilogue.

A noter toutefois que certains de ces accords ont été anticipés dans la CRR2 actuellement en vigueur à des fins de reporting, et que l'Industrie a récemment demandé à la BCE un report de plusieurs mois de l'exigence de reporting de la nouvelle méthode standard FRTB-SA, maintenant prévue pour Q3 2021.

Le contexte est aussi propice pour chaque établissement financier de faire état auprès des superviseurs locaux (FED, BCE, etc) des difficultés rencontrées dans l'optique d'obtenir un assouplissement des échéances fixées dans le cadre des plans de remédiation en cours.

Certains superviseurs se sont en effet montrés particulièrement arrangeants dans le contexte actuel, à l'instar de l'OSFI qui a accordé entre autres aux banques canadiennes une division par deux des coefficients multiplicateurs pour le calcul des RWA marché afin de juguler l'explosion des niveaux de VaR ainsi que la recrudescence des exceptions de backtesting.

Le tableau suivant reporte les principales mesures / assouplissements communiqués par les autorités de supervision et régulation eu égard à l'épidémie actuelle :

Réglementation	Gouvernance	Objectifs	Jalon initial	Nouveau jalon	Commentaires
Implémentation des Standards Bale 3	BCBS	Mise en place de ratios levier et exigence de buffer en capital pour les banques systémiques	01/01/2022	01/01/2023	Le décalage d'1 an communiqué par le Comité de Bale impacte le calendrier européen donné par CRR2 sur les aspects suivants : - FRTB CVA - FRTB Marché – méthode Standard (en cours de discussion : jalon initial Q1 2021 pour le reporting décalé à Q3 2021) En revanche, pas d'impacts par exemple sur FRTB Marché – méthode Interne (déjà planifié au-delà Q3 2023)
		Ratios levier et buffer pour les banques GSIB			
		Risque de crédit - Approche Standard			
		Risque de crédit - Approche IRB			
		Risque opérationnel – Revue framework			
		FRTB CVA			
	FRTB Marché				
Output floor		Mise en place d'un plancher en capital entre les modèles internes et standard	01/01/2022; arrangements transitoires jusqu'au 01/01/2027	01/01/2023; arrangements transitoires jusqu'au 01/01/2028	Le report de l'output floor est une bonne nouvelle car l'impact en capital pourrait avoir lieu post-crise
Pilier 3 – Revue framework	BCBS & EBA	Exigences de communication financières	01/01/2022	01/01/2023	EBA : flexibilité donnée par rapport à l'évaluation des reporting financiers et aux deadlines exigées.
Reporting monitoring Bale 3	BCBS	Monitoring des exigences en capital Bale 3 des banques	Prochain QIS : Publication Automne 2020 sur photo du 31/12/2019		<ul style="list-style-type: none"> Annulation du QIS Juin 2020 (QIS14) Les données collectées seront celles en date photo du 31/12/2019 (QIS13) au lieu du 30/06/2020
Exigence de marge pour les dérivés non compensés centralement	BCBS	Exigences de marge pour les dérivés non compensés centralement afin de : <ul style="list-style-type: none"> Réduire le risque systémique Promouvoir la compensation par les contreparties centrales 	01/09/2021	01/09/2022	L'implémentation va s'opérer en deux étapes: <ul style="list-style-type: none"> 1er septembre 2021 : date finale d'implémentation pour les entités ayant un nominal agrégé moyen « AANA » supérieur 50 MEUR 1er septembre 2022 : date finale d'implémentation pour les entités avec un AANA supérieur à 8 Milliards EUR
Reporting EBA	EBA	Exigences de communication financières	Mai 2020	Mai 2020	<ul style="list-style-type: none"> Flexibilité d'un mois pour les reportings financiers EBA à fournir entre Mars et Mai 2020. Annulation des consultations et du QIS sur les données de Juin 2020.
Stress Tests EBA IFRS	EBA	Tests annuels de la résilience des banques européennes face à des chocs importants de marchés	31/07/2020	2021	Sur 2020, l'EBA mènera un exercice additionnel de transparence sur les banques européennes avec des données ad hoc afin de fournir des informations sur les expositions et la qualité des actifs au marché.

IFRS		IASB	Standardisation des données comptables	Mars 2020	Mai 2020	<ul style="list-style-type: none"> Pas de changement dans le planning de la réforme IBOR et les amendements de IFRS 17 Décalage de la publication des amendements 2020 des standards IFRS Confirmation de l'importance du jugement dans la mise en place d'IFRS 9 et la flexibilité par rapport au classement et à l'évaluation du risque de crédit des instruments financiers
Transposition des standards Bale 3 (SLR) - US		FED	Limiter l'effet de levier en obligeant les banques à détenir en capital 3% de leur exposition totale	Diminution effective jusqu'à mars 2021		Diminution du ratio de 3% à 2% pour une durée limitée
Transposition des standards Bale 3 (SA-CCR) - US		FED	Nouvelle méthode de calcul de l'EAD selon l'approche standard	01/04/2020	01/01/2020	Pour limiter les effets de transition du la crise du Covid-19 et renforcer la liquidité sur les marchés, les agences bancaires sont autorisées à adopter de manière anticipée SA-CCR pour la période de reporting se terminant le 31 mars 2020.
Current Expected Credit Losses (CECL) - US		FASB	Redéfinition des standards de mesure du risque de crédit pour les produits de dette et dérivés de dette.	2020	2022	Pour limiter les effets de transition liés à la crise de Covid-19, les établissements bancaires devant adopter le CECL cette année sont autorisés à étendre de deux ans la période de transition (initialement de trois ans).
Transposition des standards Bale 3 (SLR) - US		FED	Limiter l'effet de levier en obligeant les banques à détenir en capital 3% de leur exposition totale	Diminution effective jusqu'à mars 2021		Diminution du ratio de 3% à 2% pour une durée limitée
Transposition des standards Bale 3 (SA-CCR) - US		FED	Nouvelle méthode de calcul de l'EAD selon l'approche standard	01/04/2020	01/01/2020	Pour limiter les effets de transition du la crise de Covid-19 et renforcer la liquidité sur les marchés, les agences bancaires sont autorisées à adopter de manière anticipée SA-CCR pour la période de reporting se terminant le 31 mars 2020.
Current Expected Credit Losses (CECL) - US		FASB	Redéfinition des standards de mesure du risque de crédit pour les produits de dette et dérivés de dette.	2020	2022	Pour limiter les effets de transition liés à la crise de Covid-19, les établissements bancaires devant adopter le CECL cette année sont autorisés à étendre de deux ans la période de transition (initialement de trois ans).
Transposition des standards Bale 3	UK	PRA & HMT	Transposition des standards Bale 3 adaptée à la réglementation locale	En accord avec le planning BCBS		<ul style="list-style-type: none"> Accord de la PRA et HMT pour décaler l'implémentation des standards Bale 3 de un an. Accord de la PRA pour comptabiliser à titre exceptionnel les breach de backtesting de VAR sur une période de 6 mois.
	HONG KONG	HKMA		En accord avec le planning BCBS		
	SINGAPOUR	MAS				FRTB CVA et Marché à partir de 01/01/2023
	AUSTRALIE	APRA		En accord avec le planning BCBS sauf spécificités locales ci-contre.		<ul style="list-style-type: none"> Risque opérationnel (jalón initial : 01/01/2021 banques AMA, 01/01/2022 autres ADIs) Risque de marché (jalón initial : 01/01/2023 , nouveau jalón : 01/01/2024)